

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

33

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Opération d'aménagement « Territoire Grand Sud - Écoquartier de l'Arsenal » - Convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » dans le cadre d'une concession d'aménagement**

M. Maglica au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux stipulations de l'article L. 300-4 du code de l'urbanisme, la Ville a confié la réalisation de l'opération d'aménagement « Territoire Grand Sud - Écoquartier de l'Arsenal » à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) par convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement à lots, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2009, notifiée à la SPLAAD le 9 octobre 2009.

Pour rappel, le projet « Territoire Grand Sud » comprend trois secteurs opérationnels sur une surface totale d'environ 25 hectares qui sont :

- le secteur de conversion des friches militaires Etamat, Bonnotte et Petit Creuzot (ce dernier secteur ayant été sorti du périmètre ultérieurement) ainsi que du site des anciennes minoteries dijonnaises d'une surface totale d'environ 14,2 hectares, constituant le lot n°1, lequel lot a été activé le 29 juin 2009 par délibération du concédant ;
- le secteur de requalification du quartier du Pont des Tanneries, d'une surface d'environ 4,7 hectares, constituant le lot n°2 ;
- le secteur de reconversion du site de l'Hôpital Général d'une surface d'environ 6,7 hectares constituant le lot n°3.

La convention de prestations intégrées susvisée portant concession d'aménagement stipule en son article 16.5 que « lorsque les prévisions budgétaires actualisées [font] apparaître une insuffisance provisoire de trésorerie, l'aménageur pourra solliciter le versement par la collectivité concédante d'une avance, éventuellement renouvelable », dans les conditions définies à l'article L. 1523-2.4° du code général des collectivités territoriales.

Le plan de trésorerie joint au dossier de réalisation de la « Z.A.C Ecoquartier de l'Arsenal » au chapitre « Modalités prévisionnelles de financement », approuvé par délibération du Conseil Municipal le 28 juin 2012 et au dernier Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2013, fait apparaître un besoin de trésorerie important, compte tenu du décalage constaté entre les encaissements et les décaissements sur l'opération.

Pour couvrir ce besoin et diminuer le recours à l'emprunt, la SPLAAD sollicite donc de la Ville le versement d'une avance de trésorerie au titre de l'opération, à hauteur d'un montant de 1 000 000 € (un million d'euros) pour l'exercice budgétaire 2014. Il est précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2014 de la Ville.

La convention annexée au rapport a pour objet de préciser les conditions de versement et de remboursement de cette avance.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de l'administration générale et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention d'avance de trésorerie à conclure entre la Ville et la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » pour la réalisation de l'opération « Territoire Grand Sud - Écoquartier de l'Arsenal », annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Contre : 13**